

ARRETE MODIFICATIF N° 2020/7125

Annule et remplace l'arrêté n°2017/4826



portant autorisation de remplacer le véhicule de TAXI  
appartenant à la SARL AMBULANCES LEBLATIER,

7 chemin La Moinerie à Marcey-les-Grèves 50300

à compter du 28 septembre 2020

**Le Maire de Saint Pair sur Mer,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1, 2211-2 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la Loi du 13 mars 1937 modifiée relative à l'organisation de l'industrie du taxi,

Vu la Loi n° 95-66 du 20 janvier 1975 modifiée relative à l'accès à la profession et à l'activité de conducteur et d'exploitant de taxi,

Vu le décret n° 73-225 du 2 mars 1973 modifié relatif à l'exploitation des taxis et des voitures de petite remise,

Vu le décret n° 86-427 du 13 mars 1986 portant création de la commission des taxis et des voitures de petite remise,

Vu l'arrêté N°2016/3766 en date du 12 septembre 2016 portant autorisation de stationnement du véhicule Skoda SUPERB immatriculé DS-733-YD,

**Vu la demande déposée le 24 septembre 2020 par la Sarl Ambulances Leblatier en vue de remplacer le véhicule Skoda Octavia immatriculé FS-123-WV à compter du 28 septembre 2020,**

Considérant la demande de l'intéressé,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Marc LEBLATIER gérant de la SARL Ambulances Leblatier est autorisé à exercer sa profession de taxi sur le territoire de la commune de Saint-Pair-sur-Mer.

**Article 2 :** Monsieur Marc LEBLATIER gérant de la SARL Ambulances Leblatier est autorisé à **stationner le véhicule de marque SKODA OCTAVIA immatriculé FS-123-WV**, en remplacement du véhicule SKODA KODIAK immatriculé EN-417-NR sur l'emplacement réservé à cet effet **et ce à compter du 28 septembre 2020.**

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté, qui sera notifié à l'exploitant, sera transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AVRANCHES
- Monsieur le Préfet de la MANCHE
- Monsieur le Commandant du commissariat de Police de GRANVILLE
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER

Fait à Saint Pair sur Mer,  
le vendredi 25 septembre 2020

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC

